SAGE du bassin versant du Loir

Version projet

Rapport annuel d'activité de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loir

Année 2022

Structure porteuse

Contact :

Commission locale de l'eau du SAGE Loir
Cité administrative (Bâtiment C)
15 bis rue Dupetit-Thouars
49 000 ANGERS
Tel : 06 85 24 41 62
Mail : contact@sage-loir.fr

SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE 3

1.1. Le bassin versant du Loir et les enjeux de gestion de l'eau 3

1.3. Historique et état d'avancement du SAGE 4

1.4. Les masses d'eau du territoire 4

1.5. La Commission Locale de l'Eau 5

1.6. La cellule d'animation du SAGE 6

2. L'ACTIVITE DES INSTANCES DU SAGE 7

2.1. La Commission Locale de l'Eau 7

2.2. Le Bureau de la CLE 8

2.3. Les avis de la CLE 9

2.4. L'information de la CLE sur les autres projets 9

2.6. Les commissions et groupes de travail 11

2.7. La cellule d'animation 11

2.8. Synthèse de l'activité 15

3. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION 16

3.1. Site internet du SAGE 16

3.2. Lettre d'information numérique 16

4. LE SUIVI DES PROJETS EN COURS 19

4.1. Contrats territoriaux milieux aquatiques et multithématiques 19

4.2. Inondations : zones d'expansion des crues ..... **Erreur ! Signet non défini.**

4.3. Gestion coordonnée des vannages 22

4.4. Stage sédimentaire ..... **Erreur ! Signet non défini.**

5. LE BILAN FINANCIER 22

6. LE BILAN ET LES PERSPECTIVES 2022 23

4.5. BILAN ANNEE 2021 23

4.6. PERSPECTIVES 2022 ..... **Erreur ! Signet non défini.**

7. ANNEXES 25

1. LE CONTEXTE

1.1. Le bassin versant du Loir et les enjeux de gestion de l'eau

Le périmètre du SAGE du bassin versant du Loir a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 10 juillet 2003.
Il couvre une superficie de 7 160 km² et inclut, pour partie, trois régions et sept départements :

Région	Département	Surface dans le SAGE (km2)	% du SAGE
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	656 km²	9.2 %
	Sarthe	1 907 km²	26.6 %
Centre Val de Loire	Loir-et-Cher	1 807 km²	25.2 %
	Loiret	18 km²	0.3 %
	Eure-et-Loir	2 201 km²	30.7%
	Indre-et-Loire	577 km²	8.0 %
Normandie	Orne	3 km²	0.0 %

La carte ci-dessous présente le périmètre du SAGE avec les principales villes :

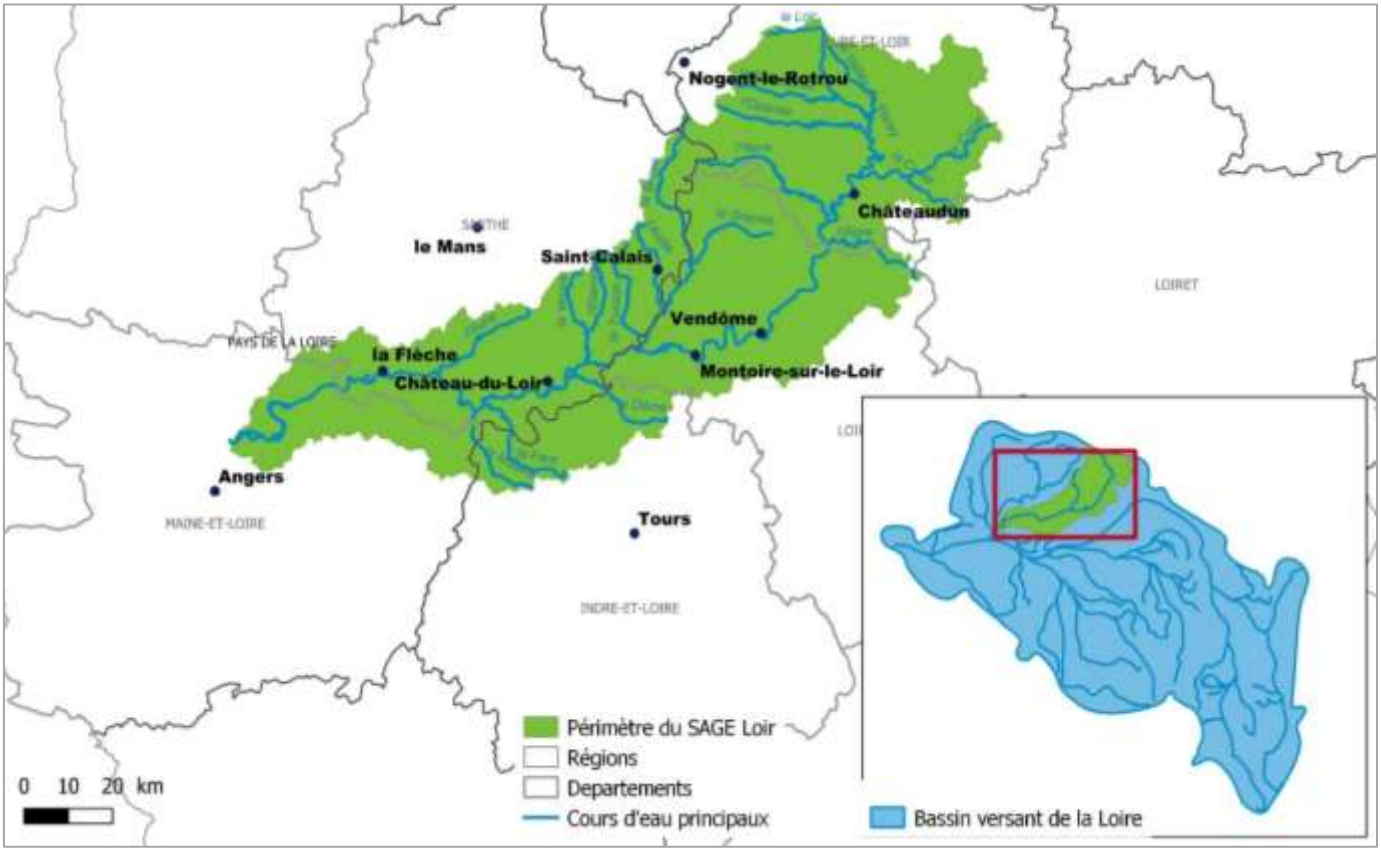

Il s'agit d'un bassin à forte dominante rurale, avec présence de polyculture-élevage, de grandes cultures (plutôt secteur amont) et d'arboriculture (plutôt secteur aval).
Il compte 420 communes pour environ 284 000 habitants.
De par sa grande taille, le bassin versant du Loir est concerné par de nombreuses problématiques, qui varient de l'amont à l'aval, en fonction notamment de la géologie et du relief : continuité écologique, quantité d'eau, érosion des sols, pollution et inondation.

1.3. Historique et état d'avancement du SAGE

Le SAGE Loir a été adopté par arrêté inter-préfectoral du 25 septembre 2015. L'année 2022 constituait la septième année de mise en œuvre du SAGE.

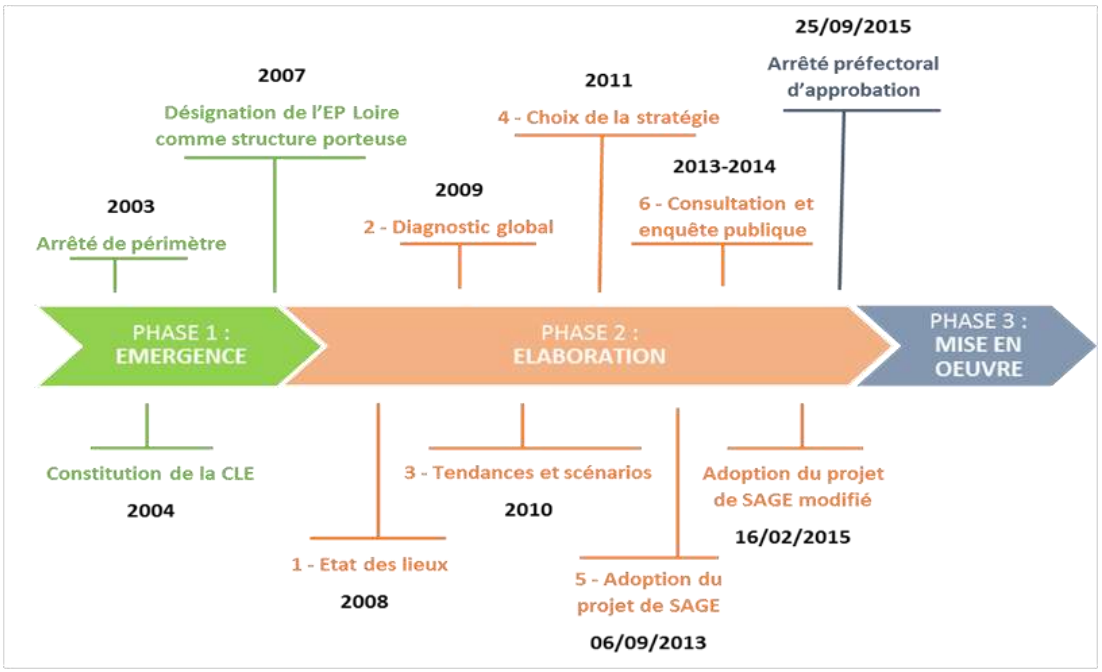

Frise chronologique d'élaboration du SAGE du Loir

1.4. Les masses d'eau du territoire

Linéaire de rivières : 3 900 km de cours d'eau
Nombre de masses d'eau concernées :

- 14 masses d'eau « Cours d'eau »,
- 3 masses d'eau « cours d'eau moyen »
- 53 masses d'eau « très Petits Cours d'Eau »,
- 8 masses d'eau souterraines,
- 1 masse d'eau plan d'eau (MEFM).

Dans l'état des lieux de 2019, **36% des masses d'eau de surface étaient en bon état sur le bassin du Loir**. C'est moins que la moyenne nationale (45%) mais plus que la moyenne sur les régions concernées, les Pays de la Loire étant à 11% et Centre Val de Loire à 19%. L'objectif retenu par le SDAGE Loire-Bretagne est fixé à 61% de masses d'eau en bon état d'ici 2027.

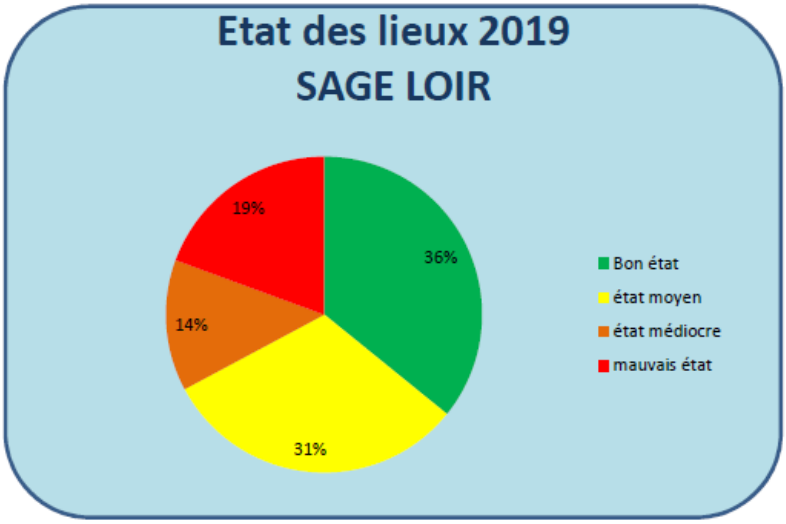

Le SAGE du bassin versant du Loir présente la particularité de se superposer sur 21% de sa superficie avec le SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés, sur sa partie nord-est.

1.5. La Commission Locale de l'Eau

Qu'est-ce que la Commission Locale de l'Eau ?
Elle représente le parlement local de l'eau chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de la révision du SAGE.
Elle est composée de 3 collèges (voir figure ci-contre). La CLE s'appuie sur deux autres instances du SAGE, à savoir le Bureau de la CLE et les commissions thématiques créées pour élargir la concertation à l'ensemble des acteurs du territoire.

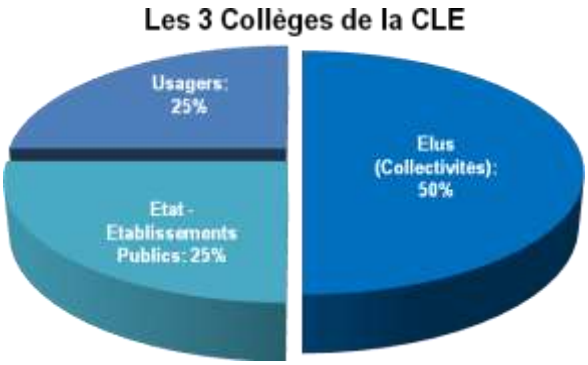

La Commission Locale de l'Eau du Loir a été instituée par arrêté inter-préfectoral du 8 novembre 2004. Entièrement renouvelée par arrêté du 29 décembre 2017, elle est ensuite partiellement renouvelée par plusieurs arrêtés, le plus récent datant du 5 octobre 2021.

Elle est composée de 79 membres titulaires dont 40 représentant les collectivités territoriales et leurs groupements, 20 les usagers et 19 les services et établissements publics de l'Etat.

M. Alain BOURGEOIS, président de la Communauté de Communes Perche et Haut vendômois, est Président de la CLE depuis le 13 février 2019.

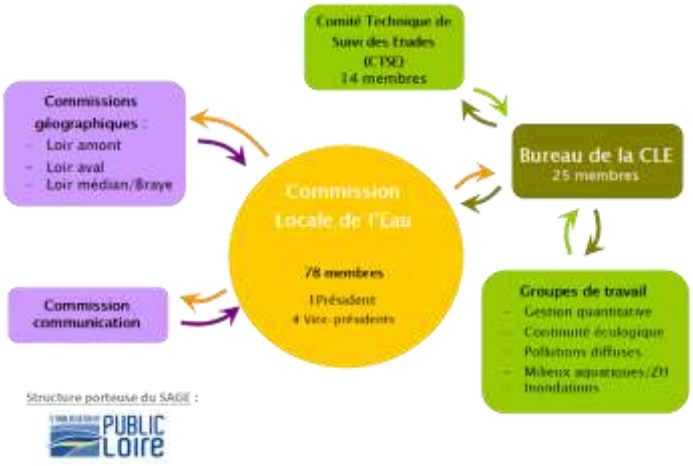

Président

M. Alain BOURGEOIS
(CC Perche et Haut Vendomois)

Vice-présidents

M. Philippe CHAMBRIER
(CA Territoires vendômois)

M. Claude JAUNAY
(CC Pays fléchois)

M. Philippe GAUCHERON
(Mairie de Varize)

M. Jean-Michel LEQUIPPE
(Mairie de Couesme)

La Commission Locale de l'Eau, dépourvue de personnalité juridique, a désigné l'Etablissement public Loire (EP Loire) comme structure porteuse de la procédure. En tant que structure opérationnelle, l'EP Loire assure l'animation, le secrétariat administratif et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du SAGE.

Qu'est-ce que l'EP Loire ?
Créé en 1983, l'Etablissement public Loire est un syndicat mixte au service des plus 50 collectivités qui le composent (Régions, Départements, Villes et Intercommunalités). Il contribue à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Il assume la maitrise d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, ou présentant un caractère interdépartemental ou interrégional. Son activité de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des acteurs ligériens le place comme structure référente. Ses missions sont axées sur ses deux principaux métiers : hydraulicien et développeur territorial.

1.6. La cellule d'animation du SAGE

En 2022, l'animation du SAGE a été assurée par une animatrice basée à Angers (0.85 ETP sur l'année).
De plus, un renfort à l'animation du SAGE a été apporté par la coordinatrice du contrat territorial eau en Loir aval, basée à Angers, sur la période du 10/01 au 31/12 (environ 0.35 EPT estimé sur l'année). Soit un total d'environ 1.2 ETP sur l'année pour la cellule d'animation du SAGE.

La cellule d'animation du SAGE est appuyée dans ses missions par les agents suivants, pour environ 0.5 ETP :

- Appui technique et thématique :
  - SIG (0.143 ETP)
  - Continuité écologique (0.096 ETP)
  - Renforcement des synergies inter-SAGE // SAGE-CT (0.105ETP)
- Secrétariat administratif et financier (0.187ETP)

D'autres appuis ponctuellement sur des fonctions supports assurés par des agents de l'EP Loire ont été apportés (marché public, finances, comptabilité, communication etc.).

2. L'ACTIVITE DES INSTANCES DU SAGE

2.1. La Commission Locale de l'Eau

La **Commission Locale de l'Eau du SAGE Loir** s'est réunie **2 fois au cours de l'année 2022**.
Les séances ont eu lieu en présentiel.

- **Commission du 3 mai 2022, à Châteaudun (28)**

Membres de la CLE (79 membres en exercice)			
Présents	**Représentés**	**Total**	**% de la CLE**
22	6	28	35 %

Durant cette séance, la CLE a :

- validé le rapport annuel d'activité 2021,
- validé le lancement d'une étude sur la ressource en eau sur l'Argance – analyse HMUC (point d'attention : l'étude dépend de l'obtention d'un financement, la réponse du comité de sélection des projets de l'AMI sera connue après le 18 mai),
- validé le lancement d'une étude de préfiguration HMUC sur l'ensemble du bassin du Loir (point d'attention : l'étude dépend de l'obtention d'un financement, la réponse du comité de sélection des projets de l'AMI sera connue après le 18 mai) et écarté le lancement d'une étude HMUC complète dans le cadre contraint de l'AMI.

Figuraient également à l'ordre du jour :

- Avancement du programme d'études préalables « inondations » du bassin du Loir

- **Commission du 3 octobre 2022, à Vaas (72)**

Membres de la CLE (79 membres en exercice)			
Présents	**Représentés**	**Total**	**% de la CLE**
34	6	79	51 %

Durant cette séance la CLE a :

- Rendu un avis sur le Contrat Territorial d'AAC de Bonneval

Figuraient également à l'ordre du jour :

- Avancement des démarches de la CLE 2022
  - Etude préfiguration HMUC Loir
  - Etude bassin déficitaire de l'Argance
- Contrats territoriaux d'aires d'alimentation de captages
- Information sur les démarches des autres acteurs
- Echanges sur la sécheresse 2022

<u>Bilan de la participation des membres de la CLE en 2022</u>

Taux de participation (incluant les procurations) moyen par collège			
1er collège	2ème collège	3ème collège	% du total la CLE
43 %	45 %	42 %	43 %

Les taux de participation du 1er et 3ème collège sont en hausse par rapport à l'année passée, ainsi que la participation moyenne globale (+5 points).

2.2. Le Bureau de la CLE

Le **Bureau de la Commission Locale de l'Eau** du SAGE Loir est composé de **24 membres** :

- 12 membres pour le collège des élus,
- 6 membres pour le collège des usagers,
- 6 membres pour le collège de l'État.

Le Bureau de la CLE s'est réuni **à deux reprises en 2022**.

- **Bureau de CLE du 22 février 2022, en visioconférence**

Membres du Bureau lors de la séance du 30 septembre (24 membres en exercice)			
Présents	Représentés	Total	% du Bureau
13	1	14	58 %

Durant cette séance, le Bureau a rendu des avis sur :

- Avis sur le projet d'arrêté Aire d'Alimentation de Captage de St-Paterne-Racan (37)
- Avis sur le projet éolien du Bois Breton à Bessé-sur-Braye (72)
- Avis sur le projet de SCoT Baugeois-Vallée (49)

Etaient également à l'ordre du jour :

- Projet de rapport annuel d'activité 2021
- Point d'avancement sur les dossiers en cours 2022
  - Signature du CT Eau Loir aval
  - Concertation ressource en eau Argance
  - Feuille de route du SAGE
  - Gestion coordonnée des vannages
- Communication

- **Bureau de CLE du 18 novembre 2022, en visioconférence**

Membres du (24 membres en exercice)			
Présents	Représentés	Total	% du Bureau
13	0	13	54 %

Durant cette séance, le Bureau a rendu des avis sur :

- Avis sur le projet de restauration de la continuité écologique du Loir sur trois sites du Vendômois (Islette, Grand Prés, Naveil) (41)

- Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) du Grand Châteaudun (28)

Le Bureau a également pris connaissance :

- De l'avancement des dossiers du SAGE relatifs à la gestion quantitative

- **Consultation électronique du Bureau**

Du fait de délais contraints ou ne correspondant pas au calendrier des réunions de CLE ou de Bureau, le Bureau a été sollicité par voie électronique afin de rendre quatre avis sur :

- Création d'un méthaniseur en Eure-et-Loir,
- Programme d'actions du Schéma départemental de gestion de la ressource en eau du Maine-et-Loire,
- Extension du zoo de La Flèche
- Cahier des charges de l'étude H.M.U.C Argance
- Cahier des charges de l'étude préfiguration H.M.U.C Loir

2.3. Les avis de la CLE

En 2022, la Commission Locale de l'Eau, ou son Bureau par délégation, a donc rendu **11 avis** :

- 3 avis sur des dossiers de demande d'Autorisation (parc éolien, méthaniseur, extension de zoo)
- 2 avis sur des contrats territoriaux d'aides d'alimentation de captage (qualité de l'eau), 1 avis sur un programme d'actions (quantité d'eau), 1 avis sur des projets de restauration de la continuité écologique (qualité des milieux)
- 2 avis sur des documents d'urbanisme (SCoT et PLUIH)
- 2 avis sur les cahiers des charges des études lancées par la CLE

Par ailleurs, du fait généralement de calendrier trop contraint ou pour des dossiers n'ayant pas fait l'objet d'une demande officielle d'avis de la CLE (dossiers techniques, demande de premier retour avant sollicitation officielle,…), 5 analyses techniques portant sur leur compatibilité avec le SAGE ont été produites par le Président et l'animatrice :

- 2 sur des projets d'aménagement (création de forage, construction d'entrepôt)
- 1 sur un programme de restauration de la continuité (basé sur un avis précédemment émis par la CLE)
- 1 sur une étude sur la gestion quantitative de la ressource en eau sur la nappe de la craie
- 1 sur un PLU

Dans le cadre de l'accompagnement des acteurs du territoire, ont été faits des retours divers des inventaires des zones humides en cours ou en finalisation, des documents de communication, etc.

2.4. L'information de la CLE sur les autres projets

La CLE a reçu en 2022, **35 copies pour information de récépissés de dossiers soumis à déclaration au titre du Code de l'Environnement** ou de notifications de prescription. La répartition en est présentée ci-dessous :

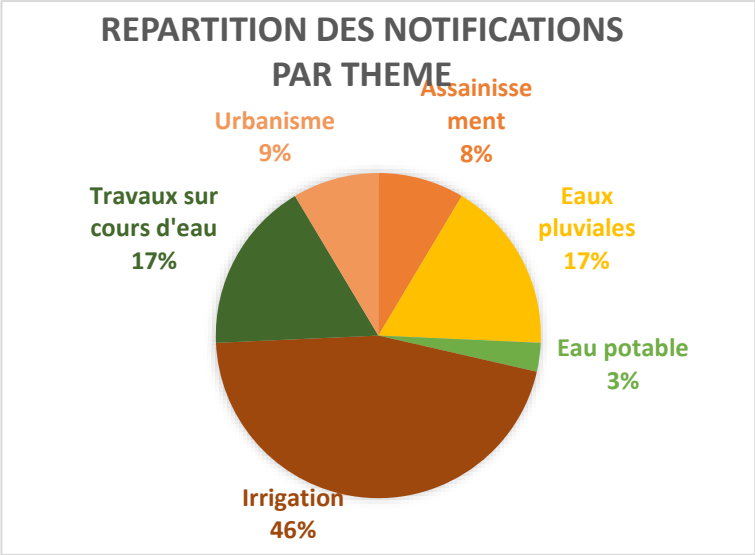

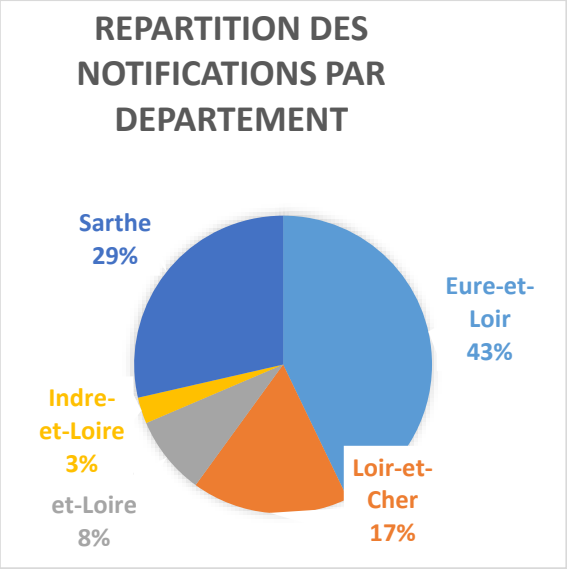

L'année 2022 est marquée par la réception d'un **nombre important de déclarations de nouveaux forages et en augmentation** par rapport à l'année passée, en particulier en Eure-et-Loir avec 10 créations, contre 3 pour la Sarthe et aucune pour les autres départements.

Département	Thème	Nombre de notifications
Eure-et-Loir	Irrigation	13
	Travaux sur cours d'eau	2
Loir-et-Cher	Assainissement	2
	Eaux pluviales	3
	Urbanisme	1
Maine-et-Loire	Eaux pluviales	2
	Travaux sur cours d'eau	1
Sarthe	Eaux pluviales	1
	Assainissement	1
	Irrigation	3
	Travaux sur cours d'eau	3
	Urbanisme	2
Indre-et-Loire	Eau potable	1
Loiret		0
Orne		0

2.6. Les commissions et groupes de travail

Les groupes de travail et commissions se sont réunis **4 fois au cours de l'année 2021** : il s'agit des réunions de groupe de travail technique sur la démarche Argance.
En effet, la CLE avait exprimé en séance du 16 novembre 2021 sa volonté de réaliser un travail prioritaire d'accompagnement sur la thématique de la gestion quantitative de la ressource en eau sur l'Argance en 2022.
Le travail mené en groupe de travail technique a conduit à la proposition du lancement d'une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) renforcée en CLE. La CLE du 3 mai 2022 s'est positionnée favorablement sur la demande des acteurs et la poursuite de la démarche, conduisant au lancement fin 2022 d'une étude HMUC Argance.

2.7. La cellule d'animation

- **MISSIONS GENERALES**

Sous la direction du Président de la CLE et en application les décisions de la CLE et/ou de son Bureau, la cellule doit organiser et gérer :

- la préparation technique et logistique des réunions de la CLE, du Bureau et des commissions thématiques ainsi que leur animation,
- la préparation des avis formulés par les membres de la CLE et/ou du Bureau sur des dossiers soumis à consultation,
- la présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours menées par le SAGE,
- le secrétariat de la CLE : enregistrement/rédaction courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des décisions ;
- le suivi administratif et financier de la procédure ;
- la réalisation du bilan d'activités annuel de la CLE.

- **PARTICIPATION AUX REUNIONS**

Dans le cadre du SAGE, la cellule, et/ou le Président et les Vice-présidents de la CLE, suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin.

En 2022, l'animatrice a :

- animé 11 réunions,
- **assisté à 77 réunions** organisées par des instances partenaires (services de l'État, associations, collectivités, acteurs socioprofessionnels, chambres consulaires …) et réalisé de nombreux points bilatéraux de travail selon les dossiers en cours.

La coordinatrice CT eau Loir aval et appui SAGE a assisté à plusieurs réunions organisées par des partenaires sur le territoire (élaboration du programme d'étude préalables inondations, suivi des contrats territoriaux d'aire d'alimentation de captage,…).

Le chargé de mission « continuité écologique » a participé à plusieurs réunions autour des études sur des projets de restauration de la continuité écologique, organisées par des partenaires sur le territoire.

La répartition des réunions par type et par porteur est présentée ci-dessous :

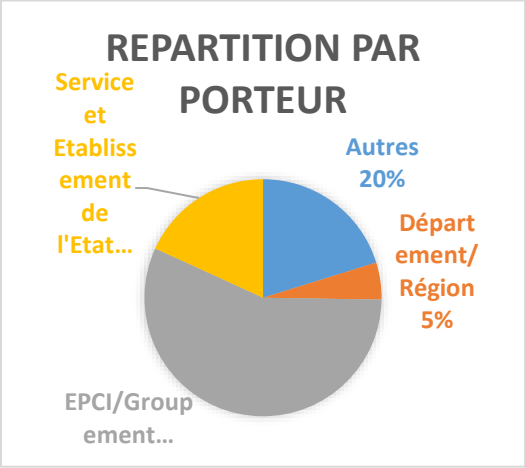

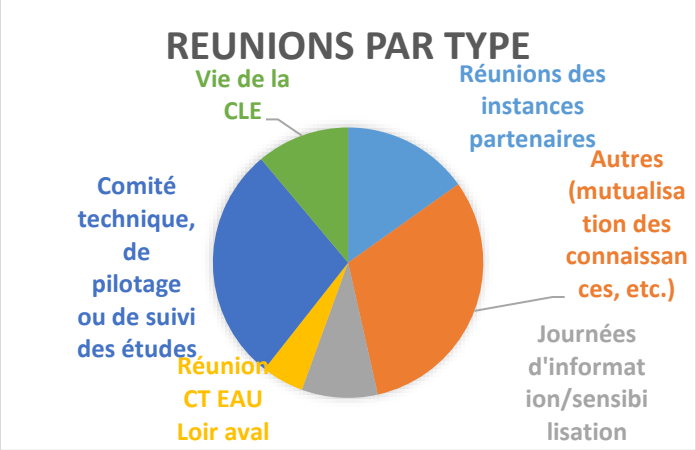

Les réunions sont majoritairement organisées par les EPCI et leurs groupements.
La répartition des réunions par thématique est présentée ci-dessous :

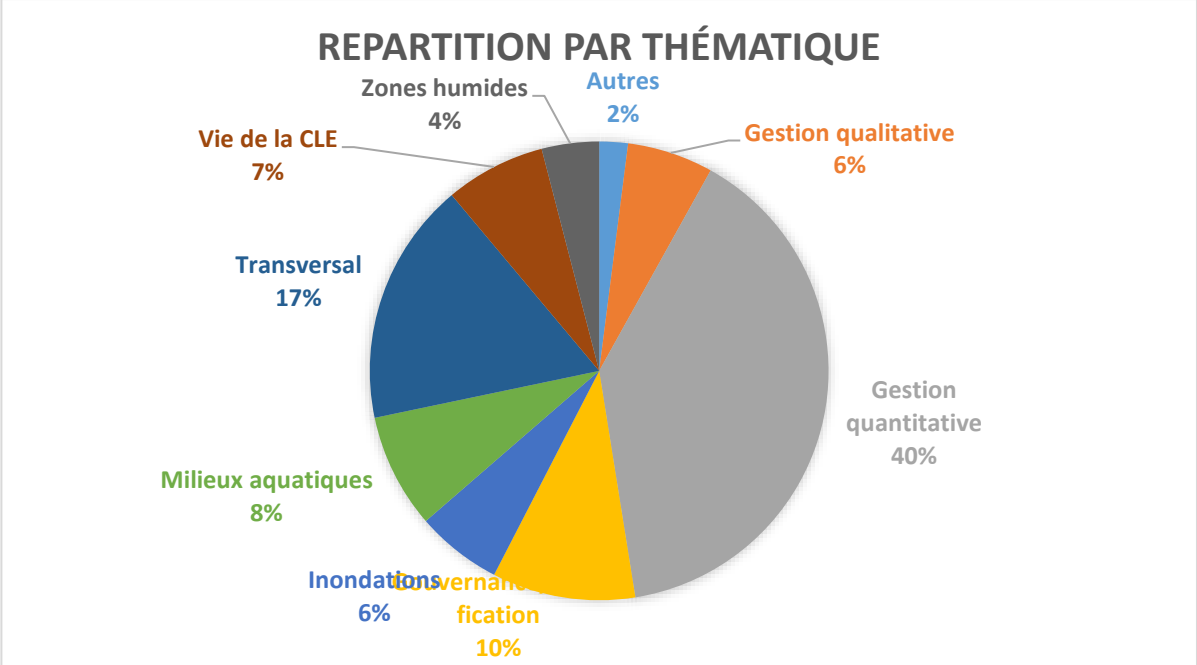

La gestion quantitative de la ressource en eau est la thématique pour laquelle l'animatrice a été la plus sollicitée, en forte augmentation depuis l'année dernière.

L'annexe 1 comporte la liste des réunions auxquelles la cellule d'animation a été présente.

- **DETAIL DES MISSIONS**

Pendant son temps de présence, l'animatrice a rempli les missions liées à la **vie de la CLE** (information, préparation des dossiers d'avis, etc.).
L'animatrice a apporté un **appui aux différents structures détentrices de la compétence GEMAPI** en suivant la réalisation d'études préalables à la réalisation d'actions en faveur des milieux aquatiques et des zones humides, et en assurant un accompagnement dans le cadre de leurs contrats territoriaux (accompagnement à l'émergence d'actions volets multithématiques quantité/qualité/zones humides). En début d'année a eu lieu le tuilage avec la nouvelle animatrice sur le contrat territorial eau Loir aval.
En 2022, la **démarche HMUC Argance**, priorisée par la CLE, a demandé un travail important de l'animatrice : concertation avec les acteurs du territoire et de la CLE, définition des besoins et rédaction de deux cahiers des charges et d'une convention puis leur validation par le STL et la CLE, recherche de financement, consultation des entreprises, recrutement d'un renfort technicien et lancement de l'étude.
La réflexion sur la nécessité de compléter l'étude quantitative réalisée en 2017 a conduit la CLE à opter pour le lancement d'une **étude préalable à une étude HMUC sur le bassin versant du Loir**, engageant un important travail de l'animatrice en amont puis en aval, et conduisant comme pour l'Argance au lancement de l'étude en fin d'année.
De plus, l'animatrice a consacré un temps important au suivi des démarches liées à la **gestion quantitative de la ressource en eau** (Etude BRGM Nappe de la craie, Etude Débits minimum biologiques SAGE Nappe de Beauce, Comités départementaux/Observatoires sécheresses de l'ensemble des départements, etc.).

En partenariat avec les services de l'Agence de l'Eau et de la Région Pays de la Loire, et en co-construction avec les différents maîtres d'ouvrage, la cellule d'animation a achevé l'élaboration du Contrat Territorial Eau dit « Loir aval » avec la cérémonie de signature du Contrat en début d'année.

Pour valoriser l'étude « Exploitation des potentialités en termes de champs d'expansion de crues », une plaquette de communication a été produite et diffusée.

L'opération « ouverture coordonnée des vannages présents sur l'axe Loir » a été renouvelée dans le département du Loir-et-Cher. Un stage de 6 mois a été encadré par la cellule d'animation, en lien avec les collectivités gemapiennes, sur l'impact de la gestion des vannages sur le transit sédimentaire du Loir.

- **FONCTIONS SUPPORT**

Plusieurs missions d'appui technique sont assurées par d'autres agents que l'animatrice, pour un total de temps :

- SIG (14.3%)

Le rôle de la mission d'appui technique « SIG » consiste à :

- Alimenter, mettre à jour (veille sur les nouvelles données disponibles et sur les évolutions/mises à jour de celles déjà intégrées) une base de données commune à l'ensemble des animateurs de SAGE portés par l'Établissement et en garantir l'accès et la sécurité,
- Accompagner les animateurs dans les études et travaux utilisant et/ou produisant de la donnée,
- Maintenir, développer et diffuser des outils pour simplifier l'accès aux données et en permettre l'analyse et les porter à connaissance des animateurs. Les animateurs disposent ainsi sur le logiciel QGis, d'outils adaptés à leurs besoins (scripts, plugins) et de cartes interactives à destination des élus, usagers, services de l'État, collectivités.
- Réaliser des cartes et des calculs de chiffres clés et statistiques à destination de différents supports : plaquette, rapports, sites web,
- Encadrer un poste d'apprenti travaillant à 50% de son temps sur les SAGE.

Un appui à la maintenance des sites internet est également apporté : relation avec l'hébergeur, maintenance technique et assistance aux utilisateurs

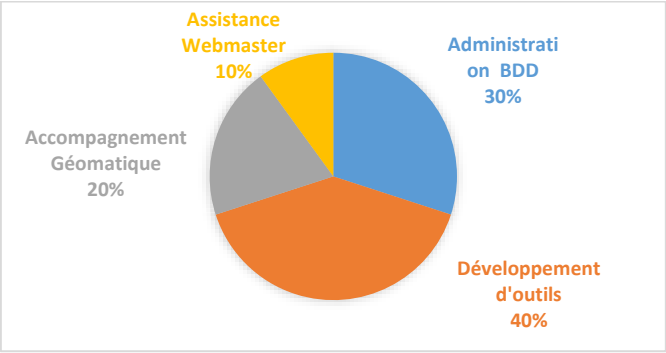

Figure 1 : Distribution du temps de travail de la chargée de mission « SIG »

En 2022, le travail a porté plus particulièrement sur :

- La migration du site internet vers un nouveau serveur
- Montée en version de la base de données PostgreSql (passage de la version 12 à la version 14)
- Lancement d'une prestation de définition et mise en place d'une stratégie de déploiement de QGis avec personnalisation des paramétrages selon le profil utilisateur.

Le travail de développement d'un outil de valorisation des actions « rivière » dans le cadre des Contrats territoriaux a été poursuivi. Ce projet consiste à mettre en place une base de données géographique relative aux actions rivière. Les données seront saisies directement par les animateurs de contrats et mises à disposition via les sites internet des SAGE. Une première version de l'outil, intitulé SySSTER (Système de Saisie et de Suivi des Travaux en Rivière) a été présenté et diffusé. Il est composé d'une interface de saisie sous QGis et d'une interface web de consultation.

- Continuité écologique (9,6%)

  Le chargé de mission a assuré un appui technique à plusieurs acteurs du territoire, et contribué à la préparation des avis et mené le suivi de la gestion coordonnée des vannages sur le cours du Loir.

- Renforcement des synergies inter-SAGE et SAGE-CT (10,5%)

  Au cours de l'année, le poste a permis la mise en réseau entre animateurs, encadré la préparation des éléments budgétaires, effectué un appui technique, etc.

- Secrétariat administratif et financier (18,7%)

  La cellule d'animation est enfin complétée par la mission d'appui de secrétariat administratif et financier, avec en 2022 un temps important apporté sur la partie marchés publics.

2.8. Synthèse de l'activité

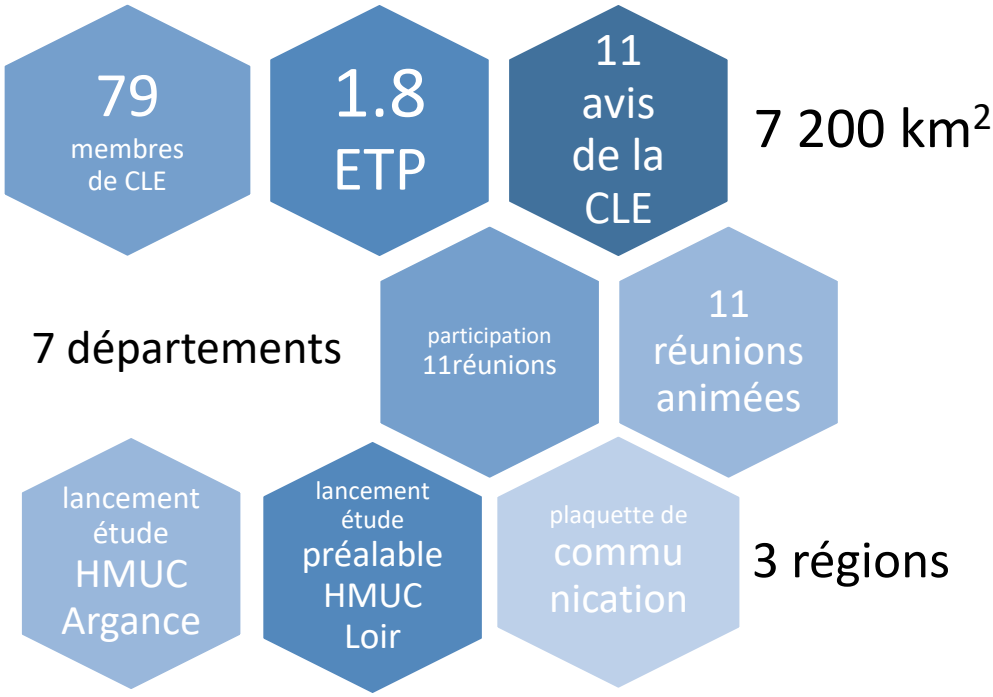

3. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

L'information et la communication ont été réalisées via le site internet du SAGE, l'envoi de 2 lettres numériques, et le lien direct avec les acteurs (réunions, emails, etc.).

3.1. Site internet du SAGE

Le site a été administré, alimenté et mis à jour au cours de l'année 2022. On peut notamment relever :

- La parution de 4 articles :
  - Les zones d'expansion de crues du Loir : quelles perspectives de réduction du risque inondation ?
  - Le Contrat Territorial Eau Loir aval 2022-2024 est signé !
  - Une réflexion sur la ressource en eau sur le bassin de l'Argance
  - Les maîtrises d'ouvrage opérationnelles GEMA sur le bassin du Loir
- La mise à jour de l'espace sur la gestion coordonnée des vannages du Loir

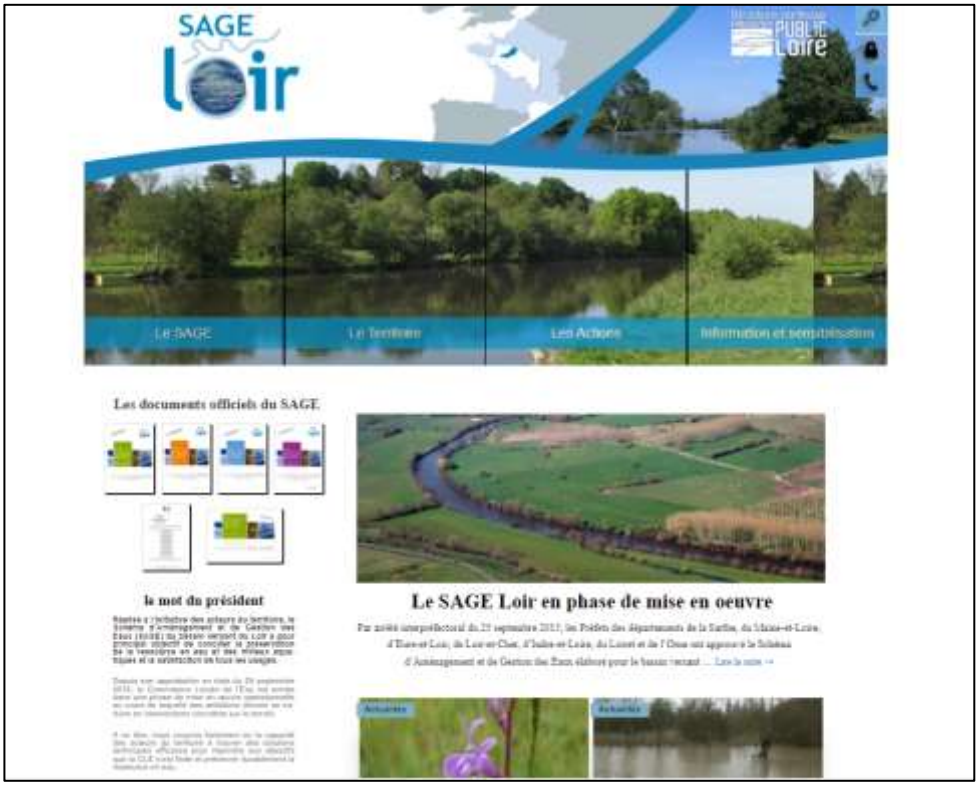

Capture d'écran du site du SAGE – https://sage-loir.fr/

Les pages du site les plus vues sont les articles récemment publiés dans la lettre numérique du SAGE, puis les pages « qu'est-ce qu'un SAGE ? » et « les documents du SAGE ».
De nombreux visiteurs viennent sur le site depuis la lettre numérique du SAGE.

3.2. Lettre d'information numérique

En 2022, la CLE a poursuivi la diffusion de sa lettre d'information numérique avec 2 nouveaux numéros. Cette lettre s'adresse à tous les acteurs de l'eau du territoire et au grand public. Elle aborde les dossiers portés par la CLE et sa cellule d'animation, les grandes actualités, met en avant des actions sur le territoire, etc.
Elle est envoyée à environ 700-800 destinataires, avec un taux d'ouverture d'environ un tiers.

- Lettre du 1er semestre – mars 2022

BASSIN VERSANT DU LOIR

La lettre numérique du SAGE Loir
Numéro 10 - Mars 2022

Le Contrat Territorial Eau Loir aval 2022-2024 est signé !

La signature du CT Eau Loir aval a eu lieu le 4 février 2022 à Thorée-les-Pins. Ce contrat en faveur du bon état de l'eau et des milieux regroupe 12 maîtres d'ouvrages pour plus de 5,5 millions d'euros d'actions sur un territoire de 2 190 km².

> En savoir plus <

Les maîtrises d'ouvrage GEMA du bassin du Loir

Les collectivités du bassin du Loir sont engagées dans des actions opérationnelles GEMA et travaillent sur la structuration.

> Découvrir la carte <

En vidéo : la restauration des cours d'eau en Gâtine-Racan (37)

2 minutes pour comprendre la restauration de 3 affluents du Loir : le Long, la Dême et l'Escotais.

> Voir la vidéo de la Communauté de communes <

Réflexion sur la ressource en eau de l'Argance

L'Argance est un affluent du Loir aval, en Sarthe et Maine-et-Loire. Ce secteur subit un déficit de la ressource en eau. La CLE anime une démarche de réflexion.

> Accéder <

EAU TV

A venir le 5/04 : webinaire pour les ELUS "Quel impact cumulé des retenues d'eau ?"

Un webinaire pour les élus organisé par EAU TV est programmé le **5 avril de 17h30 à 19h**, avec Nadia CARLUER de l'INRAE et un élu qui illustrera les actions qui ont été menées pour la gestion des retenues.

> S'inscrire au webinaire <

Un nouvel outil Agence de l'eau

L'agence de l'eau Loire-Bretagne met

Lancement du portail de la biodiversité Centre-Val de Loire

en ligne un nouveau site « Datavisualisation en Loire-Bretagne ». Un outil pour **visualiser les données sur l'eau et les milieux aquatiques.**

> Visualiser les données <

L'**Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire** lance son nouveau Portail ! Collectivités, citoyens, entreprises, agriculteurs, enseignants... vous y trouverez les **ressources pour découvrir, comprendre et agir**.

> Accéder <

Nos partenaires financiers

PUBLIC Loire

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur EP Loire.

Se désinscrire

Envoyé par sendinblue

© 2022 EP Loire
www.sage-loir.fr

- Lettre du 2nd semestre – septembre 2022

SAGE Loir

BASSIN VERSANT DU LOIR

La lettre numérique du SAGE Loir
#Numéro 11 - Septembre 2022

VOS OBSERVATIONS PEUVENT CHANGER LE COURS DE L'EAU

Enquête d'eau : devenez observateur

L'outil Enquête d'eau permet à chacun de devenir observateur de l'écoulement des cours d'eau.

Gâce à une démarche collaborative, l'enjeu est de créer un réseau élargi d'observateurs pouvant suivre un grand nombre de cours d'eau.

Cet outil de sciences participatives est proposé par l'Office Français de la Biodiversité.

> Accéder au site <

Mission INONDATION — Démarrer

"Mission inondation", un jeu vidéo pour se préparer

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a développé **une application appelée Mission INONDATION**. Ce jeu vidéo sensibilise aux comportements à avoir en temps d'inondation. Il se joue en 45min et est accessible gratuitement sur Google Play et Play Store, partout en France.

> Voir la bande-annonce du jeu <

Les ZEC — zones d'expansion de crues

Vidéo E-Loire TV sur les Zones d'Expansion des Crues

L'Etablissement public Loire a porté une étude sur les ZEC du Loir. **Sa vidéo, réalisée en lien avec des acteurs du SAGE, revient sur la démarche et ses résultats.**

> Voir la vidéo <

SAGE Loir — LES ZONES D'EXPANSION DE CRUES DU LOIR : PERSPECTIVES DE REDUCTION DU RISQUE INONDATION

Une plaquette d'information sur les Zones d'Expansion des Crues

La CLE du SAGE du Loir a produit **une plaquette qui synthétise les éléments de l'étude** conduite sur le bassin du Loir.
Les rapports de l'étude sont sur le site du SAGE.

> Découvrir la plaquette <

PROPLUVIA — La consultation des arrêtés de restriction d'eau

Propluvia, un site pour suivre les arrêtés sécheresse

Le site Propluvia **répertorie les arrêtés sécheresse et informe les internautes des mesures de restrictions d'eau** en vigueur dans leur département. En cette période de sécheresse, il permet une visualisation rapide de la situation.

> Accéder <

4. LE SUIVI DES PROJETS EN COURS

4.1. Contrats territoriaux milieux aquatiques et multithématiques

Le territoire du SAGE du Loir a la particularité d'être réparti entre deux régions qui correspondent à deux délégations différentes de l'Agence de l'eau. Les Régions et l'Agence de l'eau sont les financeurs majoritaires des contrats territoriaux.

Sur la Région Pays de la Loire et délégation Maine Loire Océan de l'Agence de l'eau (environ 1/3 du SAGE)

2 Contrats Territoriaux « Eau » sont en cours ou en élaboration en 2021 sur le Loir en région Pays de la Loire, couvrant la totalité du territoire :

CONTRATS TERRITORIAUX EN REGION PDL	
Contrat Territorial « Eau » des Basses Vallées Angevines et de la Romme	**EN COURS (2021-2023)** Multithématique **1 440 km²** (dont hors SAGE Loir) 1 département : Maine-et-Loire Coordinateurs CD49 et Syndicat SMBVAR Coût total des actions : 7.5 millions € (dont hors SAGE Loir) sur 3 ans
Contrat Territorial « Eau » Loir aval	**ELABORE (2022-2024)** Multithématique **2 190 km²** 2 départements : Sarthe et Maine-et-Loire Coordinateur Etablissement public Loire

	Coût total des actions : 5.6 millions € sur 3 ans

Sur ce secteur du SAGE, les contrats territoriaux se caractérisent par de **grandes superficies** et l'association d'un **nombre élevé de maîtres d'ouvrages** (10 à 20 pour chaque contrat) avec une **vocation multithématique**.
Les départements de la Sarthe et du Maine-et-Loire n'apportent pas de soutien financier direct dans le cadre des contrats territoriaux.

Sur la Région Centre-Val de Loire et délégation Centre-Val de Loire de l'Agence de l'eau (environ 2/3 du SAGE)

5 Contrats Territoriaux « Eau » sont en cours ou en élaboration en 2021 sur le Loir en région Centre-Val de Loire. La majorité du territoire est couverte, mais il existe plusieurs zones sans contractualisation en cours ni prévue.

CONTRATS TERRITORIAUX EN REGION CVL	
Contrat Territorial Loir amont	**EN COURS (2020-2022)** Milieux aquatiques **1 800 km²** 1 département : Eure-et-Loir Coordinateur Syndicat SMAR Loir 28 Coût total des actions : 3.0 millions €
Contrat Territorial Grenne Couëtron	**EN COURS (2019-2021) et REPROGRAMMATION (2022-2024)** Milieux aquatiques **250 km²** 1 département : Loir-et-Cher Coordinateurs Syndicat des Rivières des Collines du Perche Coût total des actions : 1.3 millions €
Contrat Territorial Loir médian	**EN BILAN-REPROGRAMMATION (2023-2025)** **PRECEDENT 2016-2020 :** Multithématique **1 000 km²** 1 département : Loir-et-Cher Coordinateurs CA Territoires Vendômois Coût total des actions : 10 millions € sur 5 ans
Contrat Territorial Escotais Long Dême	**EN BILAN** Milieux aquatiques **Environ 100 km²** si reprogrammation (précédent 420 km²) 1 département : Indre-et-Loire Coordinateurs CC Gâtines Choisille Pays de Racan
Contrat Territorial Fare Maulne Brûle-Choux	**EN COURS DE DEFINITION (prév. 2023-2025)** Milieux aquatiques **Max. 200 km²** 1 département : Indre-et-Loire Coordinateurs CC Touraine Ouest Val de Loire

Sur ce secteur du SAGE, les contrats territoriaux se caractérisent par des **superficies parfois modérées** et l'association d'un **nombre restreint de maîtres d'ouvrages** (1 à 3 environ). Les contrats sont davantage orientés sur la thématique « milieux aquatiques ».
Ce secteur se caractérise par un **soutien financier des départements** dans le cadre des contrats, en plus de l'Agence de l'eau et de la Région : c'est le cas notamment en Eure-et-Loir et en Indre-et-Loire.

Il n'y a pas de contrat en cours sur les 3 km² situés en région Normandie.

4.2. Gestion quantitative de la ressource en eau

Comme détaillé précédemment, deux études ont été lancées sur le territoire du SAGE du Loir par la CLE du SAGE, avec un portage EP Loire.

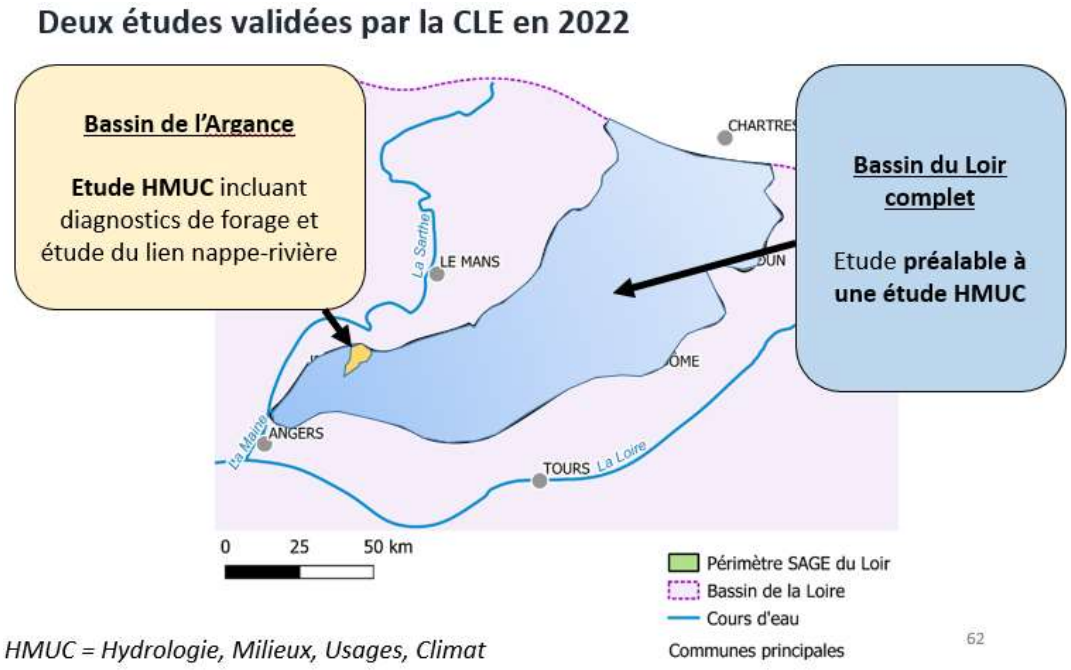

Etude préalable à une étude HMUC bassin versant du Loir

La CLE réunie en séance du 3 mai 2022 <u>a voté à l'unanimité pour la réalisation d'une étude préalable à une future étude HMUC</u>, et sollicitation de l'appel à manifestation d'intérêt, permettant, en concertation : de définir précisément les besoins, établir ce qui n'est pas nécessaire ou faisable, pour une future étude HMUC, la chiffrer et en rédiger le cahier des charges.

<u>Les axes de l'étude :</u>

- ✓ **Faire un bilan sur les démarches déjà existantes ou prévues,**
- ✓ **Etablir les besoins précis des acteurs et les questionnements,**
- ✓ **Prioriser ces besoins et questionnements au regard des enjeux et des contraintes,**
- ✓ **Définir une ou plusieurs études complémentaires, leur portage, les chiffrer,**
- ✓ **Rédiger un cahier des charges d'études HMUC,**
- ✓ **Transversal : Assurer l'information et la sensibilisation des acteurs.**

Etude HMUC Argance

La CLE réunie en séance du 3 mai 2022 <u>a voté à l'unanimité pour la réalisation d'une étude HMUC Argance</u>, renforcée avec un volet de diagnostics de forages et un volet hydrogéologique d'étude du lien nappe-rivière. L'objectif global est de répondre à la question :

- ➢ **Comment revenir à l'équilibre/résorber le déficit sur le bassin de l'Argance, à partir d'une situation de déficit structurel ?**

4.3. Gestion coordonnée des vannages

Pour la septième année consécutive, la Commission Locale de l'Eau a reconduit l'ouverture coordonnée des vannages sur le cours du Loir en Loir-et-Cher. Cette opération est basée sur le volontariat, et doit permettre :

- d'améliorer le transit sédimentaire et par conséquent la qualité des milieux aquatiques (notamment pour la faune piscicole), de faciliter la migration piscicole,
- d'accompagner les propriétaires dans la recherche de solutions permettant de répondre en partie aux exigences réglementaires,
- d'organiser la gestion des organes hydrauliques.

La période d'ouverture s'étend du 16 janvier au 8 mars sous condition de débit.

5. LE BILAN FINANCIER

Bilan financier de l'année 2022 - animation et communication :

TYPE DE DEPENSES		MONTANT DE DEPENSES
Animation	Salaires et charges de la cellule d'animation	65 287.51 €
	Frais de fonctionnement	5 474.53 €
Communication		794 €
Total		**71 556.04€**

Recettes :

Le financement de l'animation et des actions de communication du SAGE Loir est assuré par les subventions de l'Agence de l'eau et par la contribution des Régions Centre-Val de Loire et Pays-de-la-Loire en tant que collectivités membres de l'Etablissement public Loire (autofinancement).

6. LE BILAN ET LES PERSPECTIVES 2022

4.4. BILAN GENERAL ET PERSPECTIVES

La feuille de route du SAGE, validée en 2019, fixe les priorités d'interventions fixées par la CLE à l'échéance 2022. De plus, différentes actions ont émergé depuis 2019 au regard de l'évolution des enjeux, en particulier la question de la gestion quantitative de la ressource en eau.
En 2021, un important travail de concertation et de ciblage des priorités avait été effectué. En 2022, dans la continuité des choix faits par la CLE, l'animatrice a travaillé les actions suivantes :

- ✓ **Poursuivre les actions déjà engagées dans le cadre des six premières années de mise en œuvre du SAGE** : animation de la CLE, démarche de gestion coordonnées des vannages, appui aux porteurs de contrats, aux inventaires zones humides, aux démarches de gestion quantitative de la ressource ;
- ✓ **Préserver les mutualisations existantes au sein de la structure porteuse** (secrétariat, SIG, continuité, appui technique et administratif) **et développer de nouvelles mutualisations** avec les opérateurs locaux et structures porteuses de SAGE voisins :
    - Pérenniser l'appui technique sur la thématique continuité écologique : gestion coordonnée des vannages (axe Loir et extension sur les affluents du Loir), études RCE, fiabilisation des données.
    - Mener la concertation sur la gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant déficitaire de l'Argance en lien avec le CT eau Loir aval. Cette concertation a abouti en 2022 à la préparation d'une étude HMUC « pilote » sur l'Argance composée de 3 axes (et recrutement d'un technicien en renfort), et à son lancement en fin d'année.
    - Maintenir les liens avec le Programme d'Etudes Préalables inondations porté par l'EP Loire qui entre en phase de mise en œuvre en 2022.
- ✓ **Renforcer l'appui apporté aux maîtres d'ouvrages locaux** à travers l'appui aux contrats territoriaux, et favoriser la mise en place de contrats opérationnels pollutions diffuses sur les bassins prioritaires, ainsi que de volets gestion quantitative. En 2022 l'appui s'est concentré sur les 4 CT en élaboration ou en révision : CT Loir médian, CT Loir amont, CT Escotais Long Dême, CT Fare Maulne Brule-Choux.
- ✓ **Poursuivre les actions** visant à atteindre les objectifs du SAGE :
    - En 2022 a eu lieu un travail sur l'opportunité d'une étude quantitative à l'échelle du périmètre du SAGE, amenant à compléter celle ayant permis en 2017 de caractériser l'état quantitatif du bassin et de définir les volumes prélevables. Ce travail a conduit à la définition d'une étude préalable à étude HMUC qui a été lancée en fin 2022, et se poursuivra sur toute l'année 2023 pour s'achever en 2024.
    - L'étude HMUC Argance est à poursuivre tout au long de l'année 2023 et s'achèvera en 2024. Cette étude comporte une analyse HMUC, une collecte de données de terrain avec diagnostics de forages, et un volet ressource renforcé avec une modélisation hydrogéologique complémentaire.
    - Bilan de la situation des nappes souterraines et sur le respect des objectifs de débit notamment aux points nodaux.
    - Poursuite de la réflexion sur l'opportunité d'une étude sur la localisation et la caractérisation des têtes de bassin versant.
- ✓ **Sur la gouvernance,** poursuivre les réflexions préalables à la révision du SAGE, en lien avec l'étude préalable à étude HMUC. Suivre le renouvellement de la CLE fin 2023 en conduisant une réflexion sur la composition de la CLE.
- ✓ **Poursuivre la communication et le partage d'expérience,** à travers :
    - La parution de plusieurs lettres numériques du SAGE tout au long de l'année,
    - Le maintien et la mise à jour du site internet,

- La poursuite des échanges et partages d'expérience avec les SAGE du bassin de la Maine sur des thématiques spécifiques (zones d'expansion de crues, continuité écologique, quantitatif…).

7. ANNEXES

Annexe 1 : Participation aux réunions

Date	Objet de la réunion
06-01-22	Réunion avec élu départemental d'Eure-et-Loir
07-01-22	Révision arrêté cadre sécheresse - réunion ESO eaux souterraines
11-01-22	Réunion PPA SCoT Pôle métropolitain Loire Angers
12-01-22	Réunion technique CC Pays Fléchois et Chambre d'agriculture
14-01-22	Webinaire La gestion des plans d'eau en contexte de changement
19-01-22	Réunion SMBVAR M. Beaumont élu de la CLE
21-01-22	Réunion PPA SCoT DOO Baugeois Vallée
24-01-22	COPIL Natura 2000 BVA - Angers Loire Métropole
26-01-22	Réunion de travail - suivi Feuille de route
28-01-22	COTEC étude ZH ALM
10-02-22	COPIL lancement étude Fare, Maulne et Brûle-Choux
15-02-22	Webinaire Perception des zones humides
17-02-22	Comité départemental de l'eau CD49
25-02-22	COPIL PAPI BVA
01-02-22	Réunion de l'entente CCPF-CCBV
01-02-22	COPIL Vallée des Cartes
08-03-22	Réunion des Présidents de CLE des SAGE portés par l'EP Loire
09-03-22	Réseau DCE ESO
10-03-22	Webinaire - Mieux connaître les sols (AAC)
11-03-22	COTEC 3 du Schéma départemental de gestion de la ressource en eau
21-03-22	Retour d'expérience SAGE Vilaine
23-03-22	Politique foncière de l'Etat / gestion des locaux
25-03-22	Formation GWERN zones humides
31-03-22	Comité de suivi du Programme régional d'actions en faveur des tourbières
04-04-22	Réunion M. Jaunay dossier Argance
07-04-22	Réunion annuelle du personnel de l'Etablissement public Loire
11-04-22	Terrain Argance volet hydrologie
12-04-22	Réunion d'avancement PEP au PAPI du Loir
26-04-22	Comité des usagers - étude Nappe de la Craie
02-05-22	Webinaire AELB 11ème Programme
04-05-22	Journée technique bassin Loir aval
06-05-22	Rencontre d'acteurs de l'eau thématiques qualité/quantité sur le terrain
11-05-22	Réunion irrigants de l'Argance concernés par les ACS
12-05-22	COPIL CT BVAR
16-05-22	COPIL érosion / organisation journée Capital Sol
16-05-22	Comité régional programmation BRGM
18-05-22	Présentation des actions "eau" conduites par la CCIR PDL
30-05-22	Interconnaissance étude préfiguration HMUC axes Allier-Loire

01-06-22	Réunion technique GEMAPI
07-06-22	COPIL CT Eau Loir aval
08-06-22	COPIL CT Fare/Maulne/BruleChoux
09-06-22	COPIL CT Loir médian secteur Vendômois
21-06-22	Réunion organisation journée Capital Sol Loir
21-06-22	Comité de l'eau du Maine-et-Loire
24-06-22	Présentation réglementaire et opérationnelle sur les plans d'eau
29-06-22	Carrefours de l'eau - Face à l'urgence climatique, le défi de la gestion de la ressource en eau sur nos territoires et les financements associés
30-06-22	Carrefours de l'eau - Projet De l'Eau pour Demain - Mieux comprendre pour mieux gérer les ressources en eau de demain en Bretagne
30-06-22	Carrefours de l'eau - Quelles réponses face au défi climatique pour l'eau dans l'Union européenne ?
28-07-22	Point d'interconnaissance Life Revers'eau Impacts du drainage
01-08-22	CT Loir amont - COTECH préparation période 2022-2025
23-08-22	Comité des ressources en eau de la Sarthe
24-08-22	Comité de l'eau du Maine-et-Loire
05-09-22	Elaboration du volet stratégique du PAOT 72 (réunion des animateurs de SAGE)
08-09-22	Etude Nappe de la Craie - restitution phase 2
13-09-22	Webinaire " Comment définir une stratégie de territoire intégrée et partagée ? "
14-09-22	Comité de l'eau du Maine-et-Loire
15-09-22	Webinaire ZTHA
20-09-22	COPIL CT Loir médian étude bilan contrat
22-09-22	Réunions des animateurs SAGE du bassin Loire-Bretagne
27-09-22	Formation hydrométrie-débitmétrie
04-10-22	Séminaire national des animateurs de SAGE
10-10-22	Réunion territorialisée inter-service BV du Loir
18-10-22	Réunion du Conseil de la cité administrative
20-10-22	INTER-CLE inondations bassin de la Maine
26-10-22	Rencontre « Agir sur vos territoires avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne »
07-11-22	Formation AELB - HMUC plans d'eau
08-11-22	Rendez-vous du SAGE Mayenne
15-11-22	Réunion de travail réflexion journée TMR Loir / ASTER Loir
17-11-22	Forum TMR - Quelles approches mettre en place pour limiter les crises quantitatives affectant les cours d'eau ?
17-11-22	Organisation de la journée Capital Sol Argance
22-11-22	Rendez-vous du réseau AGMA Sarthe
28-11-22	Comité des ressources en eau de la Sarthe
29-11-22	Enquête portant sur la perception et la reconnaissance du site RAMSAR des Basses Vallées Angevines
07-12-22	COPIL PAAT projet agricole et alimentaire territorial
12-12-22	Entretien retour d'expérience DDT 49 étude forages Aubance
12-12-22	Réunion technique analyse de la compatibilité du PEP Loir avec le SAGE Loir
13-12-22	Webinaire AELB "Accompagner la gestion économe et équilibrée des prélèvements en eau sur son territoire"
13-12-22	COPIL CT Loir médian
15-12-22	Atelier données prélèvement en eau

www.sage-loir.fr

Commission Locale de l'Eau

SAGE du bassin versant du Loir

Cité administrative (Bâtiment M)

15 bis rue Dupetit-Thouars

49 000 ANGERS Cedex

Tél. : 06 85 24 41 62 / Mail : contact@sage-loir.fr

Le SAGE Loir est porté par l'Etablissement public Loire
www.eptb-loire.fr

Nos partenaires financiers